EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/12/2021 Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID: 089-200039642-20211125-99_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 75
 Présents: 59
 Absent(s): 4
 Pouvoir(s): 12

Votants:

.

71

Délibération n° 99-2021

Objet: ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Règlement de collecte des déchets ménagers et de la redevance incitative Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: Mme TAVIOT Léa, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Éric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme ELBALCHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Collan : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), Gland : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Tanlay : M. DELPRAT Éric (a donné pouvoir à M. ROY Yohan), Tissey : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Yrouerre : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

<u>Absents excusés</u>: *Molosmes*: M. BUSSY Dominique, *Sennevoy-Le-Bas*: M. VARAILLES Dominique, *Tonnerre*: Mme AGUILAR Dominique, *Villon*: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Secrétaire de séance : M. MANUEL Lucas.

<u>**Date de convocation**</u>: 19 novembre 2021.

Vu les compétences de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en matière de collecte et traitement des déchets ménagers,

Considérant la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2014, poursuivant la mise en place de la redevance incitative,

Considérant la nécessité de réglementer, tant pour assurer l'hygiène publique que la sécurité des usagers de la voie publique, les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés du territoire de la CCLTB,

Considérant la nécessité de réglementer les modalités d'application de la redevance incitative,

Considérant que la mise en œuvre des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés requiert, nonobstant les pouvoirs de police exercés par les maires des communes, la promulgation d'un règlement applicable aux différents usagers du service,

Considérant les évolutions du service, notamment la collecte en porte à porte des emballages et du papier en multi matériaux à partir de janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 03.12.2021

ID: 089-200039642-20211125-99_2021-DE

Considérant l'avis de la commission et les objectifs d'une nouvelle typologie de facturation: avoir une seule ligne de calcul pour simplifier et éviter les erreurs, standardiser pour une gestion plus efficace de la facturation, se baser sur une stratégie pluriannuelle avec une constante pour investir (déchèterie, compostage...) et contenir les coûts de 2022 à 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le règlement du service collecte des déchets ménagers et de la redevance incitative et ses modifications,

AUTORISE Madame la présidente à signer et mettre en œuvre le règlement du service collecte des déchets ménagers et de la redevance incitative annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



La présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).